

INTITULE DU POSTE

ENSAP BORDEAUX-2023-1421486-MCF TPCAU cat 2

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A+
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région	Nouvelle Aquitaine
Département	Gironde
Adresse	740 cours de la Libération 33405 Talence

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'ENSAP Bordeaux est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche participant aux politiques publiques nationales de l'architecture et du paysage. Seule école dans ces disciplines à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine elle développe ses activités de formation, de recherche et de diffusion en lien avec de nombreux acteurs de la Métropole bordelaise et notamment les universités de Bordeaux (UBx) et de Bordeaux Montaigne (UBM).

L'ENSAP Bordeaux accueille actuellement plus de 1100 étudiants encadrés par 150 enseignants-chercheurs (dont 49 titulaires) et 53 agents administratifs. Ses locaux offrent un cadre de travail agréable, comportant de larges espaces extérieurs et disposant d'équipements adaptés (ateliers, atelier maquette, atelier bois, salles informatiques, médiathèque...).

L'école est attentive à la réussite étudiante de tout milieu et de toute filière du secondaire, elle adhère au programme égalité des chances.

En matière de formation, elle dispense deux cursus complets permettant l'obtention des diplômes d'architecte d'État et de paysagiste d'État (valant tous deux grades de master) qui ouvrent au doctorat en architecture et paysage, soutenus dans les écoles doctorales de l'établissement. En formation continue post master, elle délivre la HMONP et est co-accréditée avec l'université pour la délivrance de trois masters. En outre, elle a développé des coopérations transdisciplinaires avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

L'ENSAP de Bordeaux propose une politique active de diffusion, en menant de nombreuses actions avec les acteurs du territoire (Arc-en-Rêve, 308 Maison de l'architecture) et par la mise en place de contenus sur divers médias public (télévision avec France 3, publications, médiathèque en ligne...). Elle participe aux grands événements culturels nationaux (Journées nationales de l'architecture) et du territoire (Festival international du film d'architecture et des aventures constructives).

Son ancrage territorial se traduit par plusieurs conventions avec les collectivités, la participation à des pôles de compétitivité.

À l'international, outre les accords de mobilité avec près de 60 écoles, l'ENSAP Bordeaux dispose d'un partenariat renforcé avec l'université de San Sébastian et l'université de Hanoï (Vietnam).

Inscrite dans un territoire dynamique l'ENSAP Bordeaux offre un environnement de travail et de partenariat particulièrement riche en opportunités.

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

En matière de recherche, l'ENSAP Bordeaux dispose d'une activité structurée autour de 3 unités interdisciplinaires, adossées aux universités et servant de cadre à la formation doctorale :

L'UMR CNRS Passages (100 chercheurs dont 21 de l'ENSAP Bordeaux), dont elle assure la co-tutelle, porte sur la reconfiguration des spatialités à l'épreuve des changements globaux. Cette UMR est liée à l'école doctorale 480 « Bordeaux Montaigne Humanités », et contribue à la formation des docteurs dans la mention « architecture et paysage »

Le laboratoire PAVE (11 chercheurs ENSAP Bordeaux), associé à l'UMR CNRS Centre Émile Durkheim, porte sur l'approche sociale et culturelle des mutations métropolitaines. Ce laboratoire est lié à l'école doctorale SP2, et contribue à la formation de docteur dans la mention « sociologie », option « architecture ».

L'unité GRECCAU (10 chercheurs ENSAP Bordeaux), en cours d'association avec l'UMR CNRS I2M, porte sur la maîtrise des ambiances et du confort. Ouverte sur le département de physique et d'ingénierie de l'Université de Bordeaux, il contribue à la formation de docteurs dans ces disciplines.

Plus d'informations sur www.bordeaux.archi.fr

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

01. CHARGES PÉDAGOGIQUES

Elles visent à renforcer l'enseignement de la Théorie et la Pratique du Projet Architectural et Urbain, notamment à travers 3 enjeux :

1/ Les apprentissages fondamentaux sur la fabrication de l'espace (en Licence) :

les « premiers exercices d'architecture » autour de valeurs absolues telles que espace – composition – structure – forme – mesure – matérialité – lumière – parcours.

2/ Le site (en Licence) :

ses instances, l'espace situé, ses dimensions géographiques, topographiques, démographiques, sociologiques, sensibles ; les notions d'implantation, d'inscription, d'insertion, de rapports au ciel, au sol, au contexte en vue de transformer un lieu pour l'habiter.

3/ Le logement (en licence et en Master) :

Abordé dans différents contextes, à différentes échelles, allant de la centralité métropolitaine à la ruralité, en passant par la périphérie et la ville intermédiaire. Le logement contemporain, en neuf ou en réhabilitation, dans une dimension prospective et expérimentale au titre des modes de vie émergents, de la gestion des énergies et des déchets, des matériaux bio et géo-sourcés, de l'économie, des habitants et de leur participation.

Le logement collectif et intermédiaire dans un contexte de métropolisation, d'évolution sociale et environnementale : les outils de base de l'élaboration du projet d'habitat lié à la domesticité en milieu urbain, les types, figures et dispositifs spatiaux, le vocabulaire architectural, les modes de distribution, les modes constructifs et énergétiques, les normes et les références.

Les notions 1/ et 2/ devant s'inscrire plus fortement et de façon lisible dès le premier cycle (Licence) afin de permettre des prolongements concrets jusqu'au deuxième cycle (Master). Il s'agira pour l'enseignant de nourrir une approche pro-active et contemporaine, capable de d'aborder ces notions par une pédagogie du projet structurée.

- **Enseignement du Projet :**

Le candidat enseignera dans les deux cycles de la formation, apportant des savoirs de tronc commun en Licence Semestres (S1, ou S2 et S5) et des compétences spécifiques à la conception architecturale et urbaine de l'Habitat en Master (semestres S7 ou S8 ou S9).

- **Cours magistraux & contenus théoriques :**

Le candidat contribuera à l'enseignement de Cours magistraux et d'analyse, à l'encadrement des séminaires recherche et TD, relatifs à la conception architecturale et urbaine, en Licence et Master afin de contribuer à l'apport de contenus théoriques autour des notions de « Site », de « Logement » et d'« Habiter ».

- **Projet de Fin d'Études - PFE :**

Le candidat participera à l'encadrement et au suivi des Projets de Fin d'études des étudiants.

- **Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre - HMONP :**

Le candidat participera à l'encadrement et au suivi du mémoire des étudiants menant une HMONP. Il pourra être invité à s'investir dans les enseignements constituant les séminaires de la formation.

- **Partenariats :**

Le candidat pourra participer et s'inscrire dans les partenariats engagés (locaux, nationaux et internationaux) avec les écoles, universités et institutions partenaires. Il pourra être acteur des relations entre l'ENSAPBX et le monde professionnel, économique, ou régional.

02. CHARGES SCIENTIFIQUES :

Le candidat sera invité à participer aux travaux des Unités de recherche ainsi qu'à l'animation de liens entre recherche et enseignement.

03. AUTRES TÂCHES :

Le candidat participera activement aux différentes instances de l'école, à la coordination pédagogique, à l'encadrement des stages et des mémoires en Master, et aux différents jurys notamment de PFE.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le candidat devra, par sa pratique d'architecte :

- Présenter une expérience significative en tant qu'architecte praticien à différentes échelles et en particulier dans le domaine de l'habitat.
- Avoir une démarche prospective sur l'Habiter au sein de son activité.
- Mettre en évidence son activité professionnelle au regard des enjeux de transition écologique.
- Témoigner d'une expérience du travail collaborative ou collégiale propice à structurer des travaux en équipe entre les différents champs de la formation (transdisciplinarité) et à travers les différents cycles du cursus.
- Proposer ses intentions pour l'enseignement du Projet en lien avec cette expérience.

Le candidat devra, par sa pratique d'enseignant :

- Témoigner d'une capacité à faire lien entre Théorie et Pratique
 - Démontrer une capacité à développer son enseignement du Projet Architectural Urbain à différentes échelles (de l'espace de la pièce jusqu'à la fabrication urbaine)
 - Transmettre aux étudiants, en objectivant les contenus, les méthodes et outils employés, ainsi que les modalités et critères d'évaluation adaptés.
- S'insérer dans des équipes pédagogiques constituées, à fédérer des liens entre enseignants et enseignements,
- Participer à la vie interne de l'établissement (instances, commissions...)
 - Faire preuve de veille, d'anticipation et de questionnement critique
 - S'adapter à l'évolution des fonctions, des problématiques, des méthodes et des outils de conception
 - Valoriser les résultats de ses enseignements par leur diffusion

2- Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Diplôme d'Etat d'Architecte, DPLG, DE + HMONP ou titulaire d'un diplôme reconnu en équivalence par l'État français permettant d'exercer la profession d'Architecte en France.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAP Bordeaux

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

sylvie.herve@bordeaux.archi.fr ; assane.sow@bordeaux.archi.fr